

50/19A-20

6) "Ce ... [4. Februar 1626] a este payé par ... L y o n n e ou son Commis audict S.<sup>r</sup> Zurlauben La Somme de ... [480] Livres vallants ... [160] L de ... [60] s piece scavoir ... [17] L ... [39] s pour le reste et parfaict payement de la somme de ... [2593] L ... [31] s de principal mentionnée en ce present contract Et la somme de ... [142] L ... [21] s sur les Jn-terests qui peuvent estre deubs par cedit contract de laquelle somme de ... [480] L ... Zurlauben a passe quittance avec le present endossement a solleurre ...

[gez.] C Zurlouben"

Das Dokument - AH 50/19 und 19A - trägt die Vermerke: "Litt.<sup>a</sup> B" und "H"

1) s. AH 50/19

2) Diese Zahlenangabe ist durchgestrichen.

3) Bei dieser und allen folgenden Unterschriften handelt es sich um Originale.

4) Diese und weitere weiter untenstehende Zahlenangaben sind unterstrichen.

---

Original?, in franz. Sprache - AH 50, 126, 129-131 - Seite 130 leer

20

1606 Juni 30., Solothurn

A

SCHULDSCHEIN, AUSGESTELLT VOM FRANZ. AMBASSADOREN LOUIS LE FEVRE DE CAUMARTIN ZUGUNSTEN VON KONRAD III. UND BEAT JAKOB ZURLAUBEN

---

"Louis le fevre Seigneur de Caumartin Conseiller du Roy [H e i n r i c h IV.] en Ses conseils d'Etat et privé et son Ambassadeur en Suisse Sur la Remons-trance A Nous faicte par les Sieurs Conrard [III.] et Beat Jacob Zurlauben enfans et Heritiers en partie du feu B e a t [I.] Zurlauben du Cantons de Zug Vivant Capitaine d'une compagnie de ... [300] Hommes de gens de Guerres Suisses au regiment du collonel [Rudolf] R e d i n g employé pour le Service du Roy [H e i n r i c h III.] en la province de Guyenne<sup>1</sup> en l'année ... [1587] Qui leur est deub par Sa Majesté et autres Heritiers [gemeint B a r b a r a und M a g d a l e n a Zurlauben, die Töchter von Beat I. Zurlauben] dudict Capitaine Zurlauben La Somme de ... [8451] escus ... [44] sols de principal restans de la somme de ... [10124] L ... [24] s dont auroit esté passé contract au nom de sa Majesté des le ... [2. September 1602] par ... [Mery] de V i c Lors Son Ambassadeur en Suisse<sup>2</sup> de laquelle Somme de ... [8451] L ... [44] s en appartient ausdicts Conrard et Beat Jacob Zurlauben La somme de ...

[4384] escus ... [53] Sols ainsy qu'il app... [?]<sup>3</sup> par le partage fait entre eux et les autres Heritiers dudict feu Capitaine Beat Zurlauben desquels ... [4384] L ... [53] s Lesdicts Conrard et Beat Jacob Zurlauben Nous auroient requis et supplie en passer un contract apart et separement affin qu'avec tant plus de facilité Jls en puissent avoir Payement en disposer ainsy que de leur chose propre et esviter les Incommodites qui surviennent ordinairement en la poursuite de ce qui est deub a plusieurs personnes par un mesme Contract Nous Inclinant a ladicte requeste comme raisonnable et selon qu'il a esté observé Jusques Jcy en semblable debtes Veu ledict contract Avons au nom de sadicte Majesté promis et promettons ausdicts Conrard et Beat Jacob Zurlauben leurs Hoirs ou ceux qui auront Leur droit faire payer la dicte somme de ... [4384] L ... [53] s ensemble les jnterests a raisons de ... [8%] par ans Ainsy qu'ils sont promis et accordéz par ledict contract passé par ledit ... de Vic et ce par les mains des Tresoriers des ligues de Suisse et des deniers qui leur seront ordonnéz par Sa Majesté pour employer a l'acquit de ses debtes audit pays au payement de laquelle somme et ... Interests Tous les biens de sadicte Majesté et de sa Couronne demeureront obligéz et ypothecqués comme Jls estoient par ledit Contrat Lequel moyennant ce nous Avons fait endosser et descharger de ladicte somme de ... [4384] L ... [53] s et desdicts Interests a l'acquit et descharge de sadicte Majesté par laquelle Nous promettons faire ratifier quand besoing sera le contenu en ces presentes lesquelles Nous avons signées de nostre main et a Jcelle fait aposer le cachet de noz armes ...

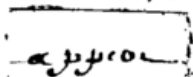
signe le fevre et cachetté de ses armes".

Die nachfolgenden Quittungen sowie die Vidimierung s. AH 50/20A

1) Diese und weitere Passagen sind unterstrichen.

2) s. AH 50/17

3).



Vidimierte Kopie, in franz. Sprache - AH 50, 132-133